



RÉSILIATION CONTRAT AUTO

Par **stel26**, le **29/04/2022** à **21:53**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire si ma compagnie d'assurance a le droit de résilier notre contrat d'assurance Sur motif que l'avenant du contrat n'a pas été signé . Il s'agit d' avenant jamais reçu et lettre de résiliation jamais réceptionné.

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **30/04/2022** à **07:38**

Bonjour

Pour une simple signature, qu'ils auraient pu vous demander, je ne pense pas.

Avez vous déménagé sans signaler votre nouvelle adresse ?

Pour que la compagnie souhaite résilier votre contrat, c'est qu'il y a un autre problème.

Entre autres et généralement, non paiement d'échéance ou suite à un sinistre.

<https://www.lecomparateurassurance.com/98-autres-guides/108674-resiliation-contrat-assurance-assureur>

<https://assurance-auto.dispofi.fr/resiliation-assurance-auto/motifs-resiliation-assureur>

Par **Chaber**, le **30/04/2022** à **10:50**

bonjour

Qui est à l'origine de l'avenant, vous ou l'assureur?